



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-4-10-2

Séance du vendredi 5 avril 2019

APPEL A PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.

M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-4-1 /n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-10-2 du 18 janvier 2019 relative aux subventions de fonctionnement 2019,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion en date du 29 mars 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du taux de l'aide départementale aux employeurs du secteur marchand à hauteur de 47 % du SMIC brut, concernant les contrats aidés ;
- Attribue aux structures, figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ;
- Approuve la convention-type jointe à la présente délibération relative aux conditions de versement de ces subventions et autorise la Présidente à signer avec chacune de ces structures une convention particulière afférente à ces subventions, sur la base de la convention-type ;
- Attribue aux Associations CIAREM et CONTACT PLUS les subventions, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 2, venant en complément des subventions qui leur ont déjà été accordées par délibération de la Commission permanente n°CP-2019-1-10-2 du 18 janvier 2019 pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa,
- Approuve les projets d'avenants à ces conventions, joints à la présente délibération, afférents aux conditions de versement de ces subventions complémentaires et autorise la Présidente à signer ces avenants avec chacune des deux associations ;
- Attribue à l'URSIEA une subvention de 50 000 € pour son action de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique (tableau joint en annexe 3), approuve la convention afférente à cette subvention, jointe au présent rapport, et autorise la Présidente à la signer.

Le montant des subventions s'élève à 3 689 613 €, soit 3 360 288 € sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), 199 325 € sur les crédits d'insertion (fonctionnement), 80 000 € au titre de la Politique de la Ville, 50 000 € au titre du plan régional de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique.

Il se répartit comme suit :

- 3 106 045 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-501 (Autorisation d'Engagement),
- 235 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-501 (Autorisation d'Engagement-Ville de Mulhouse),
- 19 200 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-501 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue),
- 199 325 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (fonctionnement),

- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (Politique de la Ville-CIDFF, Mobilité pour l'Emploi, CIAREM),

- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-501 (URSIEA).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité